

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_06_13042023-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 05/04/2023
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			Secrétaire de séance : T SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : approbation compte administratif 2022 budget eau et assainissement

Sous la présidence de Monsieur Bruno CUVELARD, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 157 633.65 €

Recettes 116 337.09 €

Déficit de l'exercice 41 296.56 €

Report N-1 16 357.37 €

Part affectée à l'investissement 2022 : 0 €

résultat de clôture: - 24 939.19 €

Investissement

Dépenses 417 160.13 €

Recettes 119 801.93 €

résultat de l'exercice - 297 358.20 €

Report N-1 307 156.83 €

Excédent de clôture : 9 798.63 €

Résultat global de clôture : - 15 140.56 €

Hors de la présence de M Olivier SALIN, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2022

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0